



Régie EPIC T2C  
17 Boulevard Robert Schuman  
63000 CLERMONT-FERRAND  
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-quatre, le **mercredi 20 mars** à partir de **17 H 30**, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de procurations : 6  
Date de la convocation : 13 mars 2024

**Etaient Présents :**

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM; Claude AUBERT ; Eric EGLI ; Henri GISSELBRECHT ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE, Gilles VESCOVI || MM. Tahar BOUANANE ; Damien ROMERO ; Cyril POTELLERET.

**Etaient excusés avec mandat :**

M. **Richard BERT**, excusé, donne pouvoir à M. Gilles VESCOVI ; M. **Christophe BERTUCAT**, excusé, donne pouvoir à Mme Sondès EL HAFIDHI ; M. **Cyril CINEUX**, excusé, donne pouvoir à M. François RAGE ; **Stanislas RENIE**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER ; M. **Thomas WEIBEL**, excusé, donne pouvoir à M. Tahar BOUANANE || MM. **Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à M. Jean-Marc MORVAN.

**Etaient excusés :**

M. Laurent GANET.

**Etait absent :**

M. Jérôme AUSLENDER.

## DELIBERATION DCA 2024/002

### Réunion du Conseil d'Administration du 20 mars 2024

**OBJET : MARCHE OPEN-PAIEMENT - FLOWBIRD**

Le SMTAC-AC a renouvelé l'ensemble du système billettique.

L'arrivée de cette nouvelle billettique a permis de remplacer les équipements de ventes et de validation VIX obsolètes :

- ✓ Terminaux de vente en agence commerciale et chez les dépositaires,
- ✓ Distributeurs Automatiques de Titres de transport,
- ✓ Valideurs dans les véhicules.

La billettique Flowbird propose également aux usagers des solutions nouvelles pour acquérir les titres de transport.

Dans ce cadre, l'Open paiement permet aux usagers de se déplacer avec une carte bancaire.

La première étape a été la contractualisation entre T2C et Flowbird, pour permettre le recours à une nouvelle Plateforme de Paiement (PAS) afin de traiter les flux d'encaissement par CB (hors flux bancaire de l'agence commerciale T2C traités par ailleurs). Cet accord a fait l'objet d'un premier marché n° 2022-025.

Sur ces bases, l'Open paiement est opérationnel depuis le 1er octobre 2022.

Néanmoins, un contrat doit permettre et encadrer l'accès au service open paiement (la prise en charge de la rémunération du prestataire a fait l'objet d'un accord transactionnel pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'à la date de signature du marché OPEN PAIEMENT)

Les conditions tarifaires du marché OPEN PAIEMENT sont les suivantes :

1	<b>Abonnement mensuel d'accès à la Solution et aux Services</b>	<b>Forfait</b>	2 750 €
---	---	----------------	---------

	<b>Nombre de titres par mois minimum</b>	<b>Nombre titres par mois maximum</b>	<b>Commission sur montant mensuel remisé</b>
2	0	54 999	4.9%
	55 000	99 999	4.8%
	100 000	-	4.5%

L'estimation annuelle est 100 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 4 ans et pourra être reconduit par période de 1 an.

Flowbird détient les droits d'exclusivité de la solution technique proposée et il apparait techniquement difficile d'envisager une solution alternative pour des raisons de compatibilité avec le système billettique en place.

Il est ainsi proposé de conclure un marché négocié sans mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-3 -3° du code de la commande publique puisque les conditions en sont respectées.

Il est proposé d'en délibérer et :

1° d'autoriser le Directeur Général à signer le marché négocié,

2° d'imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration.

**Le Conseil d'Administration :**

**Après en avoir délibéré,**

**décide, à l'unanimité:**

1° d'autoriser le Directeur Général à signer le marché négocié,

2° d'imputer les dépenses correspondantes dans la limite des crédits votés par le Conseil d'Administration.

La Présidente de l'EPIC  
Madame Blandine GALLIOT

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures.**

**Transmission au représentant de l'Etat.**

**Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,**

**de la réception en Préfecture le :**

**et de la publication le :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

